

Convergence

Novembre 2017

Trimestriel de la CCEF

N°22 - 16 €

DOSSIER LES DIX RATIOS CLÉS DE L'ENTREPRISE



Dossier réalisé par Michel TERNISIEN,
Économiste, membre du collège des
évaluateurs certifié CCEF

CCEF

Compagnie des Conseils
et Experts Financiers



INTERFIMO : 1^{ère} SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT
AU SERVICE DES EXPERTS-COMPTABLES ET DE LEURS CLIENTS
PROFESSIONNELS LIBÉRAUX.

UN PARTENAIRE ACTIF POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
ET DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT SUR MESURE.

INTERFIMO.fr

LCL.fr



DEMANDEZ PLUS À VOTRE BANQUE

Éditorial

CCEF : les dix ratios clés de l'entreprise



Par André-Paul Bahuon
 Président de la CCEF

Ce travail se situe en droite ligne avec les réflexions entreprises par la CCEF ces dernières années, que ce soit sur les taux et multiples de valorisation ou que ce soit sur les retraitements à opérer sur les comptes annuels.

Notre souhait, à travers ces publications, est de fournir aux adhérents de la CCEF, les outils nécessaires pour mener à bien leur mission, avec pour finalité de professionnaliser un métier, laissé pendant longtemps en jachère, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique.

C'est le rôle, la mission et l'ambition de la CCEF que d'être en quelque sorte un lieu où se rassemblent les professionnels de la finance mais aussi d'être un ferment de la réflexion. Ces deux axes sont essentiels et notre souhait est d'avancer en permanence sur ces deux piliers, en ayant présent à l'esprit que l'expérience adossée à la technique finit toujours par produire l'excellence.

On ne peut cependant pas limiter l'ambition de cette brochure au simple fait qu'elle donnerait des outils aux professionnels. Ce serait trop réducteur. Cet ouvrage va au-delà de cet objectif car il est porté par une ambition. L'auteur accorde une grande place à la méthodologie du diagnostic, en éclairant sur les étapes qu'il convient de franchir, dans un ordre précis, pour parvenir à une analyse à la fois complète et pertinente de l'entreprise. Voilà pour l'ambition.

L'ambition ne doit pas effacer le pragmatisme. L'auteur limite sa réflexion à dix ratios qu'il juge incontournables. Cela ne signifie pas qu'on ne peut pas produire d'autres indicateurs que ceux conseillés dans cette brochure. L'idée sous-jacente de Michel TERNISIEN est que ces dix ratios se suffisent à eux-mêmes. Voilà pour le pragmatisme.

Il faut enfin souligner le pont qui est établi en permanence entre le diagnostic et la mission d'évaluation. L'auteur met en relief le fait que le diagnostic financier apparaît comme une étape nécessaire de la mission d'évaluation, au point que des allers et retours sont nécessaires et recommandés.

Il me reste à dire que les seuls juges de ce travail seront ses lecteurs. Notre espoir est qu'ils y trouveront matière à réflexion et surtout un axe de travail susceptible d'enrichir leur expérience.

Bonne lecture !

Votre dévoué,



AU PLUS PRÈS DES PROFESSIONNELS

L'arrivée de la nouvelle économie numérique dans le champ des professions libérales apparaît autant comme une opportunité, en facilitant notamment le travail collaboratif, que comme un facteur de risques menant à la déréglementation accrue et à l'ubérisation. Dans le même temps, le paysage législatif et réglementaire reste mouvant, imposant de nouvelles normes d'exercice. Enfin, la croissance économique très ralentie, impose aux professionnels de se challenger en permanence pour conserver leurs marchés et en développer de nouveaux. Ce contexte impose, plus que jamais, aux professions libérales de faire preuve d'agilité et d'adaptation. La formation professionnelle continue apparaît ainsi la ressource à privilégier pour s'adapter sans retard à ces multiples évolutions.

Depuis plus de 23 ans, le **FIF PL** accompagne les professionnels libéraux dans leur démarche de formation professionnelle continue. Créé à l'initiative de l'UNAPL et animé par les professionnels, via leurs organisations membres de cette confédération, le **FIF PL** réajuste en permanence ses critères de prise en charge afin de répondre, de façon précise et en temps réel, aux besoins des professionnels.

Ainsi, afin de répondre à l'attente du plus grand nombre, le **FIF PL** a développé la prise en charge de formations propres à chaque profession, qu'elles soient de longue durée ou plus courtes, qu'elles soient présentes ou à distance en E-learning. Au-delà, il contribue notamment à l'installation et la reprise d'entreprises, aux bilans de compétences, aux VAE et aux formations de conversion. En 2016, quelque 130 000 professionnels libéraux ont ainsi été pris en charge par le **FIF PL**, ce qui représente 2,7 millions d'heures de formation continue. Ces chiffres attestent de la bonne adéquation des dispositifs de prises en charge au regard des besoins des professionnels.

L'objectif permanent du **FIF PL** est de rester concrètement au plus près des attentes des professionnels. Les adaptations sont constantes. Ainsi, pour faciliter le dépôt des demandes de prise en charge et leur suivi, mais aussi pour accélérer le temps de traitement, le **FIF PL** a totalement dématérialisé des procédures. Celles-ci se font désormais en ligne en quelques clics et sans aucun papier. C'est rapide, simple et efficace.

Je vous invite à visiter notre site : www.fifpl.fr, afin de découvrir nos prises en charge et de déposer votre demande en quelques clics. Le FIF PL est l'outil des professionnels libéraux géré par vos organisations professionnelles.

Philippe DENRY
Président du FIF PL

PRISES EN CHARGE 2017 SUR FONDS SPÉCIFIQUES

Dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques, hors budget annuel des professions.

Formation de longue durée	<p>Prise en charge plafonnée à 70% du coût réel de la formation, limitée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► 2 000€ par professionnel pour les formations prioritaires ► 1 000€ par professionnel pour les formations non prioritaires <p><i>* Limitée à une prise en charge tous les 3 ans. * 100 heures ou 130 heures de formation minimum selon les critères des professions. * Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2017 de la profession concernée.</i></p>
VAE (<i>Validation des Acquis d'Expérience</i>) + diplôme qualifiant interne à une profession (+ certificat de spécialisation uniquement pour les professions de la Section Juridique)	<p>Forfait de 1 000€ par an et par professionnel</p>
Bilan de compétences	<p>Forfait de 1 500€ par professionnel <i>Limité à une prise en charge tous les 3 ans.</i></p>
Formation de conversion	<p>Prise en charge plafonnée à 2 000€, limitée à 200€ par jour et par professionnel</p> <p><i>* Limitée à une prise en charge tous les 3 ans. * Le professionnel libéral doit joindre obligatoirement un courrier de motivation à sa demande de prise en charge.</i></p>
Participation à un jury d'examen ou de VAE	<p>Prise en charge plafonnée à 200€ par jour, limitée à 4 jours par an et par professionnel</p>
Aide à l'installation et à la création ou reprise d'entreprise	<p>Prise en charge plafonnée à 200€ par jour, limitée à 5 jours par an et par professionnel</p> <p><i>* Formations dispensées par les ORIFF PL dans le cadre de dossiers collectifs. * Fourniture d'un justificatif d'inscription à l'INSEE mentionnant le numéro Siret et le code NAF du participant. * Dans le cas où le demandeur de prise en charge n'est pas encore installé en libéral, ce dernier doit fournir une attestation sur l'honneur stipulant qu'il suit cette formation en vue d'une future activité libérale.</i></p>

Les dix ratios clés de l'entreprise

Sommaire

CCEF : les 10 ratios clés de l'entreprise Éditorial par André-Paul Bahuon, président de la CCEF	1
Avant-propos par Jean-François Pansard, président de la commission « Evaluation et transmission des entreprises »	4
Introduction par Michel Ternisien, économiste, membre du collège des évaluateurs certifiés CCEF	5
● Partie I – La démarche générale du diagnostic financier Le préalable à la démarche quantitative : circonscrire le modèle économique de l'entreprise Exemple de « business model » : la société Gaz Products Le diagnostic financier nécessite une démarche	7 7 8
● Partie II – La croissance : mesure et appréciation Quelles précautions prendre pour mesurer la croissance ? Croissance organique et analyse par segments (activités et géographiques) Conclusion	11 18 20
● Partie III – Les marges et les performances Les différentes marges de l'entreprise Les taux de marge	23 26
● Partie IV - Les Cash-Flows Le Cash-Flow d'Exploitation (avant intérêt, impôt et investissement) Le Cash-Flow Disponible pour l'Entreprise..... Le Cash-Flow Disponible pour les Actionnaires.....	30 30 31
● Partie V - Les structures financières Le dépassement nécessaire des principes comptables fondamentaux La présentation des structures financières nécessaires au diagnostic financier Les ratios de structure financière	33 35 36
● Partie VI - La synthèse La santé financière de l'entreprise Le niveau du risque Les informations recueillies lors du diagnostic financier	45 46 46
Conclusion	48

Michel Ternisien et la CCEF remercient particulièrement Maud Bodin-Veraldi pour ses précieux conseils lors de la rédaction finale de ce document.



COLLECTION
Expertise & Conseil

OPTIMISATION DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT

Salaire ou dividendes ?

Comment définir, en fonction
de chaque situation, quelle est l'option
la plus pertinente pour vos clients ?



Développez des missions
supplémentaires à destination
de vos clients chef d'entreprise

<http://mep12.expert-infos.com/loptimisation-de-la-remuneration-du-dirigeant>

112017-56934 - COM&DIA

DEVENEZ

SPÉCIALISTE EN ÉVALUATION D'ENTREPRISES

Cursus sur
2 ans
Formation
continue

Formation

« Spécialisation en évaluation d'entreprises »

Nouveau programme

Formation dispensée à des professionnels par des professionnels, tous praticiens de l'évaluation d'entreprises et de droits sociaux.

Les objectifs de la formation consistent :

- à approfondir et actualiser les connaissances de ces professionnels,
- à développer une application professionnelle et pragmatique,
- et, à créer un environnement d'échanges d'expérience entre les participants.

La formation a notamment pour objet de développer chez ces praticiens une approche de conseil leur permettant de faire évoluer leur pratique professionnelle.

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur

formation.ccef.net

Compagnie des Conseils & Experts Financiers
Formation « Spécialisation en évaluation d'entreprises »

6 avenue Mac Mahon - 75017 PARIS

Contact : Sylvie Gaillet-Latté, déléguée générale

Téléphone : 01 44 94 27 70 - Télécopie : 01 44 94 14 89

ccefst@orange.fr

Homologuée par :

Le Comité scientifique placé
auprès de la Compagnie
nationale des Commissaires
aux Comptes pour
86 heures sur les 2 années.



ACIFTE
Société aux entreprises

Formation validante pour les
adhérents ACIFTE en application
de l'instruction AMF 2013-07

Labellisée par :

